



deux contravention pour tapage nocturne le même soir

Par **paulinebreizh**, le **20/05/2009** à **13:04**

Bonjour,

Nous venons de recevoir deux amendes, une de 202€ et l'autre de 252€ pour le même soir. Une a 0H30 l'autre a 2H30!

Nous vivons en colocation. Lors du passage de la police a minuit et demi c'est ma colocatrice qui a donné sa carte, lors du deuxième passage c'est moi qui l'ai donnée.

Ce qui fait qu'on a deux contravention pour la meme maison mais pas les même personne.

Nous nous retrouvons a payer 454€ , j'ai vu dans un article precedent que le montant maximum est de 450€.

Peut on en payer qu'une sur les deux? peuvent-ils nous mettre deux amendes aussi élevé pour le même soir?

Par **loe**, le **20/05/2009** à **15:40**

Eh bien, ce que l'on peut constater, c'est que la première visite ne vous a pas dissuadé de cesser le tapage nocturne !

Par **patinette**, le **20/05/2009** à **15:47**

à partir du moment ou il est constaté deux infractions à des moments différents il est bien évident que cela fait deux contraventions à payer.

Beaucoup de personnes ne savent pas que les bruits peuvent être diurnes et nocturnes et de ce fait verbalisé.

Le fameux il n'est pas 22 h je peux faire du bruit c'est faux, on ne doit pas faire de bruit !!!!